

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

(exemplaire à conserver)



Marque animée par



JE SOUSSIGNÉ

Prénom et nom du représentant de l'entreprise :

Qualité du représentant de l'entreprise :

Nom de l'entreprise ou Raison sociale :

Adresse du siège social :

Téléphone : Courriel :

Site web :

N° SIRET : Code NAF :

Statut juridique : Date de création :

DÉCLARE

- Adhérer à la marque Nouvelle-Aquitaine Bois Bûche dont j'ai pris connaissance et dont j'accepte le contenu
- M'engager à respecter les principes, le fonctionnement et le cahier des charges énoncés dans la charte
- M'engager à faciliter le travail du Comité de pilotage et du secrétariat de la charte, en autorisant notamment la réalisation de contrôles au sein de mon entreprise, et en acceptant de présenter tous les documents qui me seront demandés dès lors qu'ils ont un rapport avec le respect de la charte
- Attester sur l'honneur que la situation de mon entreprise au regard des obligations légales, fiscales et sociales est à jour
- M'engager à respecter la législation française en tout ce qui concerne mon activité
- Accepter que mon adhésion à la marque soit rendue publique
- Certifier l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier

Volume total de bois bûche commercialisé en région Nouvelle-Aquitaine
(exprimé en mètre cube de bois empilés composé de bûches de 1 mètre) :

Pour les entreprises ayant débuté leur activité de commercialisation de bois en bûche durant l'année 2025, veuillez cocher la case suivante :

Fait à :, le

Signature et cachet de l'entreprise :

Le Comité de pilotage attire l'attention de l'adhérent signataire, de la nécessité de conserver pendant une durée minimum de 3 ans, tous les documents lui permettant de justifier le respect de ses engagements. En effet, ces documents peuvent être demandés à l'occasion des contrôles. La présente adhésion doit être réalisée en 2 exemplaires, dont un est à conserver par le signataire et dont l'autre doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante : etienne.dick@fibois-na.fr

Elle donne lieu à l'envoi d'une confirmation d'engagement comportant le numéro d'adhérent, ainsi qu'au kit de communication.

Le Comité de pilotage de la charte s'engage également à informer les adhérents de tous les changements qui pourraient être apportés à la charte. L'adhérent peut à tout moment résilier son engagement en informant le Comité de pilotage par lettre recommandée avec accusé de réception à laquelle doit être jointe le dernier document de confirmation d'engagement